

T A B L E D E S M A T I È R E S

	<u>PAGE</u>
PRÉFACE	i
ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LA GESTION RESPONSABLE	ii
INTRODUCTION	1
SENSIBILISATION DE LA COLLECTIVITÉ	15
Éléments à considérer en matière de relations publiques	16
Transmettre le Programme CAER	21
Rapports avec les médias	23
PLANIFICATION D'UN PLAN D'ACTION EN CAS D'URGENCE	
Étapes préliminaires	28
Étapes conduisant à la mise en place d'un plan d'urgence local	31
ANNEXES I - COMPOSANTES TYPES DU PLAN D'ACTION EN CAS D'URGENCE D'UNE INSTALLATION CHIMIQUE	
II - RÉFÉRENCES	

PRÉFACE

Chaque compagnie membre de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques est signataire de l'Énoncé de politique sur la gestion responsable de l'association.

En signant cette déclaration, les fabricants de produits chimiques s'engagent à exercer une gestion responsable des produits chimiques dans tous les aspects de leur cycle de vie afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la santé et le bien-être des humains ainsi que sur l'environnement.

Plusieurs "principes directeurs" contenus dans cet énoncé servent de base à l'activité d'évaluation des mesures de sécurité - perception des risques et planification en cas d'urgence.

Ces principes s'énoncent comme suit :

- s'assurer que l'exploitation de l'usine ne présente pas un degré de risques inacceptable pour leurs employés, leurs clients, le public et l'environnement;
- donner aux clients et aux transporteurs les renseignements pertinents sur les dangers des produits chimiques et mettre ces renseignements à la disposition du public;
- être attentif et sensible aux inquiétudes légitimes de la collectivité.

Ce manuel a pour but de fournir aux gestionnaires des usines, des outils afin de mettre sur pied une activité qui rejoigne toute la collectivité et de jouer un rôle de catalyseur dans la planification d'un plan d'action en cas d'urgence qui tienne compte de la nature de l'usine implantée dans la collectivité.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LA GESTION RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

Préambule

Les fabricants canadiens de produits chimiques encouragent le développement, la mise en marché, la fabrication, le transport, l'entreposage, la manutention, la distribution, l'utilisation et l'élimination de substances et produits chimiques de façon responsable dans le but de réduire au minimum les effets sur la santé des humains et l'environnement. En un mot, les fabricants canadiens de produits chimiques préconisent la "gestion responsable".

Engagement

L'industrie canadienne des produits chimiques s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de garantir que les produits ne présentent pas un niveau de risque qui soit inacceptable pour leurs employés, leurs clients, le public ou l'environnement. Le personnel cadre de toutes les compagnies membres de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques ont officiellement endossé ces principes et la reconnaissance de ces principes constitue maintenant une condition d'adhésion.

Stratégie

L'industrie des produits chimiques admet qu'il est nécessaire non seulement que le gouvernement intervienne dans une certaine mesure en établissant des règlements, mais que l'industrie prenne des initiatives afin que l'action entreprise vers le but fixé à savoir la protection de la santé et de l'environnement des Canadiens ainsi que leur bien-être, soit suffisamment vaste et mise en oeuvre en temps opportun et de façon méthodique. L'industrie des produits chimiques est en faveur d'élaborer des normes justes et accessibles. À l'intérieur de ce cadre, l'industrie pense que la meilleure façon d'atteindre ce but c'est de:

- a) s'assurer que les lignes directrices et règlements élaborés par le gouvernement en ce qui a trait aux dangers possibles associés aux produits chimiques sont basés sur des données scientifiques ou sur l'avis d'experts;
- b) s'assurer que les lignes directrices et règlements tiennent compte des coûts et avantages pour la société; et
- c) garantir que le caractère confidentiel et justifié des renseignements touchant à la concurrence est préservé de façon adéquate.

(iii)

Les fabricants canadiens de produits chimiques s'engagent à élaborer et à mettre en oeuvre des plans d'action, des programmes et à établir des liaisons au sein de l'industrie et conjointement avec les gouvernements, les agences de contrôle, ou autres groupes ressources et les parties intéressées afin de promouvoir le principe de la "gestion responsable".

Principes directeurs

Les compagnies membres de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques adhèrent aux principes directeurs suivants:

- ° s'assurer que l'exploitation de l'usine ne présente pas un degré de risques qui soit inacceptable pour leurs employés, leurs clients, le public et l'environnement;
- ° donner aux clients et aux transporteurs les renseignements pertinents sur les dangers des produits chimiques et mettre ces renseignements à la disposition du public;
- ° faire en sorte que la gestion responsable fasse, dès le départ, partie intégrante du processus de planification menant à de nouveaux produits, de nouveaux processus ou de nouvelles usines;
- ° mettre encore plus l'accent sur la connaissance des produits existants ainsi que sur leur usage et s'assurer que les nouveaux produits et leurs dangers possibles sont bien connus avant et pendant la mise en marché;
- ° observer tous les règlements qui portent sur l'exploitation de l'installation et les produits qui y sont fabriqués;
- ° être attentif et sensible aux inquiétudes légitimes de la collectivité;
- ° travailler en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations choisies pour stimuler l'adoption de normes équitables et accessibles.